

DEMANDE d'achat du terrain de M. VINCENT Dolor à la Montagne

Le MAIRE donne lecture de la lettre de M. le Vice-Recteur en date du 3 Février 1961, n° 3846/ECS.

OBJET: Ouverture d'une école à la Montagne 12ème Km.

Monsieur le Maire,

Par ma lettre du 2 Juin 1959 (4051/ECS) je vous avais que j'avais reçu de la part de M. VINCENT DOLOR des propositions de vente pour un domaine lui appartenant, sis au 12ème Km, domaine dont l'acquisition nous permettrait de résoudre au mieux les problèmes posés par l'installation d'une nouvelle école.

Cette école deviendrait Collège d'Enseignement Général avec internat comme prévu dans le cadre de la loi-programme 1961-63.

Par lettre du 9 Juin 1959 vous avez bien voulu me signaler que la situation financière de la Commune ne permettait pas pour l'instant une acquisition aussi onéreuse.

Or, par lettre du 30.1.1961, M. VINCENT DOLOR me soumet de nouvelles propositions plus intéressantes pécuniairement pour l'achat de son domaine (terrain + maison). M. VINCENT DOLOR consent un rabais de un million de francs CPA, ce qui porte l'estimation à 9 millions de Fr CPA. Je vous ai déjà signalé l'intérêt qu'il y aurait à acquérir ce domaine et, ultérieurement, la création d'un collège d'enseignement général avec internat qui pourrait accueillir dans un climat plus sain les élèves des établissements de Saint-Denis justiciables d'un séjour en altitude.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître à nouveau votre sentiment sur cette affaire et je me tiens à votre disposition pour vous fournir tous renseignements utiles à la constitution du dossier d'acquisition, opération qui pourrait être subventionnée au taux habituel des constructions scolaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée./.

P. le Vice-Recteur,  
Le Directeur de l'E.E délégué,  
Signé: ILLISIBLE.

M. MANES. - Cette question nous a déjà été posée par plusieurs reprises. Si l'on veut créer un collège d'Enseignement Général avec internat, il appartient à l'Éducation Nationale d'en faire les frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la proposition faite par M. le Vice-Recteur.

(+) qui permettrait notamment l'installation immédiate de trois salles de classes